



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2450

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 13 du mois de Janvier de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI,

EXCUSÉS : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Thierry PORTET, André VIDAL, Pierre VIEL

ABSENTS : Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Christine TEQUI
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET
André VIDAL donne pouvoir à Jean-Paul FERRE
Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE

Objet

Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour la commune de LE MAS D'AZIL

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune du Mas d'Azil, depuis le 5 juillet 2005.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a lancé la réalisation du schéma directeur d'assainissement ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé pour l'ensemble de la commune, en prenant en compte les contraintes naturelles, technique et d'urbanisation.

Le projet de zonage d'assainissement doit être soumis à enquête publique.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

APPROUVE

le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de LE MAS D'AZIL.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**